



Attestation de Qualification

CABINET JAILLET ROUBY INGENIEURS CONSEILS

*dont le siège social est situé : 8 Rue Albert 1er
45000 ORLEANS
qui est enregistrée sous le n° de Siren : 692 009 855*

présente l'état de qualification suivant pour réaliser pour le compte de
Electricité de France – DIPNN / DPNT
des prestations dans les systèmes de qualification ci-dessous :

Prestations intellectuelles et assistance technique
Etudes, Qualifié jusqu'au 29/11/2022

*Cette qualification est valable pour tous les établissements et les sous-
domaines d'activités définis en annexe. Les conditions de cette qualification
sont précisées dans le document joint à la présente attestation*

*Délivrée le 13/12/2017 à Montévrain
Par Hubert CATALETTE*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hubert Catalette', is written over a horizontal line.

Directeur de l'Unité Technique Opérationnelle



Conditions de la qualification

La qualification peut être retirée, à tout moment, dans les cas suivants :

- ↳ les critères d'aptitude ne sont plus respectés,
- ↳ le retour d'expérience suite à l'exécution d'un marché n'est pas jugé satisfaisant.

Elle est réexaminée chaque année en fonction des résultats de l'évaluation annuelle des prestations.

L'entreprise qualifiée doit communiquer, dans les plus brefs délais, à son instance de qualification, toute modification relative à son identification, son actionnariat, son organisation et ses activités.

Elle doit faire parvenir annuellement, à son instance de qualification :

- une attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de la réglementation du pays concerné,
- une attestation sur l'honneur certifiant pour les cinq dernières années, l'absence de condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.
- un extrait du Registre du Commerce et des Sociétés, communément appelé "extrait K bis", datant de moins de trois mois à la date d'envoi,
- une attestation annuelle de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) concernant le dernier exercice clos, pour le siège social et chaque établissement couvert par la qualification, *
- une attestation annuelle du Centre des Impôts/Taxes (document N° 3666 volets 1,2 et 3) concernant le dernier exercice clos, *
- une attestation d'assurance en responsabilité civile encourue en cas de dommage corporel ou matériel causé à un tiers, précisant le montant couvert, pour l'exercice en cours,
- l'organigramme financier en vigueur,
- le bilan social sur la dernière année s'il existe,
- les rapports d'activité ou de gestion du dernier exercice clos,
- les rapports de commissaires aux comptes (si exigés par la loi) du dernier exercice clos,
- les procès verbaux d'assemblées générales des actionnaires du dernier exercice clos,
- les liasses fiscales complètes (bilan, compte de résultat et quinze annexes) du dernier exercice clos.

* Les attestations de l'URSSAF et du Centre des Impôts et Taxes peuvent être remplacées par un unique document, intitulé "Etat annuel des certificats (fiscaux et sociaux) reçus", délivré par le Trésorier Payeur Général (document DC 7 CERFA N° 30-3691)



Annexe délivrée le 13/12/2017
 Attestation de Qualification
CABINET JAILLET ROUBY INGENIEURS CONSEILS

N° SIREN 692 009 855

Système de qualification	Nature d'activité	Domaine d'activité	Sous-domaine d'activité	Référentiel qualité concerné	Réserves	Etat	Date de validité	Etablissements concernés (N°SIRET)
Prestations intellectuelles et assistance technique	Etudes	Etudes/Conception/ Développement de procédés/Surveillan ce d'études	Génie civil Réf.1	ISO 9001 (version 2008) NTAQ 07/0403 classe 1 SGAQ 2013-03 Domaine AIP	non	Q	29/11/2022	69200985500044

Référence	Commentaire
Réf.1	Etudes de charpentes métalliques

